DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026-CM/055 : CONCOURS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNÉE 2026 (ATHLETISME)

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 15 avril 2026. La convocation du conseil municipal avait été faite le 31 mars 2026. Le nombre des membres en exercice : 29 Présents : 26 Absents : 03 Représentés : 00 Total des votes : 26 Le Maire, Sidoleine PAPAYA	L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine. Etaient présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – PAUSE Benjamin - ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry – HOAREAU Séverine – GARRYER Patrick - MANORO Séverine – TECHER Sophie – HOAREAU Landry – COURTEL Larissa – MAILLOT Gilbert – NOURRY Adèle – PAYET Fabien - PLANTE Jessie – TECHER Paulin - BONHOMME Ghislaine – GABOU Gilles – BIZINECHE Elodie - CHARLEMAGNE Thierry - DE GERUS Thierry - LEBRETON Layna – ARMAND Jimmy. Etaient absents : BOYER Elysée - SINAPIN Marie Jacqueline - DALLEAU Hugory Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Aucun Est désigné secrétaire de séance : PAYET Fabien

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 22.04.2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-055-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vecteurs de cohésion sociale, de bien-être et de promotion des valeurs sportives, les associations d'athlétisme participent activement à l'animation du territoire de Salazie. Elles favorisent la pratique sportive pour tous les publics, encouragent l'engagement des jeunes et contribuent au rayonnement de la commune à travers les compétitions et événements.

Dans un contexte économique de plus en plus contraint, la collectivité souhaite poursuivre son soutien aux associations sportives, et notamment aux clubs d'athlétisme, afin de répondre à une demande croissante en matière de pratique sportive et d'encadrement.

Cet engagement se traduit par l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026, ainsi que par la mise à disposition de moyens logistiques dans le cadre des compétitions, entraînements et manifestations sportives organisées sur le territoire.

C'est notamment le cas pour :

ASSOCIATION	MONTANT
Athlétique Club de Salazie	4 000 €
Athlétique Jeunesse Salazie	2 000 €
Salazie Running Rando	2 000 €
TOTAL	**8 000 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité – 26 voix pour**

ARTICLE 1 :

- **D'attribuer, au titre de l'année 2026, les subventions de fonctionnement aux associations d'athlétisme ci-dessus mentionnées.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de ces dépenses au budget communal 2026, chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

PAYET Fabien

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE

Sidoleine PAPAM

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-055-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026